

## TROPHÉES «CRÉATION/REPRISE D'ENTREPRISE»

**Article 1.** Les Trophées de la Diversité en Bourgogne Franche-Comté ont pour but de :

- Faire la promotion des talents entrepreneurs dans la région de Franche-Comté,
- souligner la diversité et l'efficacité des dispositifs utilisés par les entrepreneurs, en distinguant ces opérations comme exemplaires.

**Article 2.** Les Trophées Diversité et Entrepreneuriat sont décernés par un jury de personnalités indépendantes.

Ce jury est désigné par le Comité de pilotage. Le jury est constitué de personnalités représentatives ou médiatiques, ce jury attribue le trophée pour chacune des catégories à partir de la liste des nominés établie par les organisateurs.

**Article 3.** Peuvent concourir les entreprises de Bourgogne Franche-Comté.

**Date limite d'inscription: 31 octobre 2020 - Minuit**

**Article 4.** Les organisateurs décerneront deux trophées :

- Catégorie 1 : Entrepreneuriat au féminin
- Catégorie 2 : Entrepreneuriat au masculin

Le palmarès ne sera dévoilé qu'au cours de la soirée de cérémonie du 19 novembre 2020 à la CCI du Doubs, 46 Avenue Villarceau, 25000 Besançon.

**Article 5.** Chaque candidat peut présenter plusieurs dossiers, dans un maximum de 3 dossiers.

**Article 6.** Les nominés et les vainqueurs des Trophées seront présentés lors de la cérémonie de remise des prix du 19 novembre 2020 à la CCI du Doubs dans le programme de la soirée. Le lauréat de chaque catégorie montera sur scène recevoir son prix. En plus du trophée, le lauréat recevra une dotation de 1 000 euros pour le démarrage/développement de son activité.

**Article 7.** Tout candidat s'engage à respecter le présent règlement et la décision du jury.

### Conditions pour être candidat :

Création/reprise d'entreprise de moins de 4 ans ou projet de création ou reprise d'entreprise.

Les dossiers ne devront pas dépasser 10 pages. Il est également demandé une présentation d'une seule page de votre projet avec le nom et la catégorie du projet.

Le CV de l'ensemble des membres de l'équipe sera joint au dossier.

Le jury est particulièrement sensible à la création reprise d'entreprises par des femmes et des hommes issus de tous les horizons, quel que soit leur âge, leur origine, leur orientation sexuelle, leur religion...

### Les dossiers de candidatures :

Les projets, quel que soit leur stade d'avancement, doivent prévoir la création ou la reprise d'une entreprise, installée sur le territoire de la Bourgogne-Franche-Comté. L'analyse des dossiers s'appuiera notamment sur les critères suivants :

- Le caractère innovant du produit ou du service
- La connaissance du marché visé
- La stratégie de l'entreprise
- L'ampleur et l'ambition de la démarche (périmètre couvert)
- La pérennité du projet mis en œuvre
- La mesure des performances
- La création d'emploi à terme